



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 87798

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les accidents vasculaires cérébraux (AVC). Une réunion d'information du grand public portant sur la prise en charge des AVC, plus communément appelés « attaques cérébrales », s'est tenue le 7 février 2006 à l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) à Belfort à l'initiative de l'Association France AVC du Nord Franche-Comté. À cette occasion, les thèmes traités ont porté sur les causes et les facteurs de risques des accidents vasculaires cérébraux, les signes d'alerte révélant cette maladie et la conduite à tenir dans ce cas, ainsi que sur les perspectives d'avenir. Il existe deux types d'AVC, l'AVC ischémique (80 % des AVC) et l'AVC hémorragique ou rupture d'anévrisme (20 % des cas). Les AVC représentent une priorité majeure de santé publique en raison de leur fréquence et leur potentielle gravité : handicap chez l'adulte, démence, mortalité. L'AVC constitue un des motifs majeurs d'admission dans les services d'urgence et il est une des maladies chroniques les plus coûteuses. Les AVC touchent des sujets jeunes puisque 23 % des AVC ont lieu avant soixante-cinq ans. Or leur prise en charge n'est pas encore organisée de manière efficace et systématique car elle nécessite la création d'une unité neuro-vasculaire, une structure spécialisée dédiée exclusivement à l'accueil et au traitement des AVC, aussi bien à la phase aiguë que lors de la rééducation. Aussi, l'absence d'unité neuro-vasculaire au niveau du Nord Franche-Comté est très préjudiciable pour les patients atteints d'AVC puisqu'ils ne bénéficient pas d'un traitement efficace actuellement disponible : la fibrinolyse. Selon une récente circulaire ministérielle, celui-ci ne peut être mis en route qu'au sein d'une telle unité. La prise de conscience du problème des AVC et les moyens alloués demeurent insuffisants. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre en matière de prévention et de traitement des accidents vasculaires cérébraux.

Texte de la réponse

Les accidents vasculaires cérébraux (AVC) concernent 150 000 personnes en France. Ils apparaissent comme une cause importante de décès : la troisième cause de décès chez l'homme et la seconde chez la femme. Ils demeurent la première cause de handicap moteur chez l'adulte car les trois quarts des patients conservent des séquelles. Ils constituent la deuxième cause de démence après la maladie d'Alzheimer en France. Les AVC sont un problème de santé fréquent et grave, dont l'augmentation est attendue compte tenu du vieillissement de la population. Depuis une dizaine d'années, les accidents vasculaires cérébraux sont entrés dans l'ère thérapeutique car des traitements existent et une prise en charge experte et spécifique a démontré son efficacité, faisant de cette pathologie une véritable urgence médicale. En effet, les premières heures conditionnent le pronostic vital et de handicap. Pour améliorer l'ensemble de la filière de prise en charge des AVC, une circulaire ministérielle a été publiée en novembre 2003. Elle expose des recommandations de prise en charge depuis la phase d'alerte jusqu'à la réinsertion des patients. Les décideurs régionaux, les acteurs de soins hospitaliers et libéraux doivent en effet être sensibilisés à la nécessité d'une meilleure prise en charge des personnes victimes d'accident vasculaire cérébral. Cette circulaire précise le rôle très important du centre 15 dans la phase préhospitalière d'urgence médicale. Elle structure l'hospitalisation à la phase aiguë par la création d'unités neuro-vasculaires dans les hôpitaux. Par ailleurs la Haute Autorité de santé (HAS) a publié en 2005 des

référentiels d'évaluation de la prise en charge initiale des patients atteints d'AVC. On observe à l'heure actuelle une grande disparité sur l'ensemble du territoire dans l'accès des malades à ces soins urgents spécifiques et efficaces. C'est le cas dans le Nord Franche-Comté, qui n'a pas encore mis en place d'unité neurovasculaire. L'analyse des schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS III) qui viennent d'être publiés (31 mars 2006) devrait permettre de connaître précisément l'état des lieux de chaque région et de rechercher le cas échéant les mesures qui pourront être mises en place pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des AVC au sein de structures adaptées.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87798

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2345

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7877